



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Demande relative au recouvrement des comptes d'écart

AVIS

La *Loi sur l'électricité* prévoit que la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a établi deux comptes d'écart réglementaires : le compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et le compte des ventes d'électricité et des marges d'écart (comptes d'écart). Énergie NB est tenue de déposer auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick un calcul des soldes réels des comptes d'écart.

La demande et les preuves à l'appui d'Énergie NB sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance EL-005-2025.

Les parties souhaitent présenter des soumissions à la Commission sur cette instance doivent le faire par écrit et les déposer auprès de la Commission par courriel à general@cespnb.ca au plus tard le **vendredi 30 janvier 2026 à 16h00**. Veuillez indiquer l'instance EL-005-2025 dans votre correspondance.

La Commission tiendra une audience par la plateforme de vidéoconférence Zoom, le **vendredi 20 février 2026 à compter de 9h30**. Les parties intéressées qui ont déposé des soumissions peuvent y assister et faire des observations au sujet de la procédure.

Le lien pour joindre l'audience sera fourni à chaque partie ayant déposé une soumission auprès de la Commission. L'audience sera ainsi diffusée en direct pour le grand public sur la chaîne YouTube de la Commission à l'adresse <http://www.youtube.com/@nbeubcespnb337>.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C.P 5001

Brussels House

44 Chipman Hill, bureau 800

Saint John, N.-B. E2L 4Y9

Téléphone: (506) 658-2504

Sans frais: 1-866-766-2782

Fax: (506) 643-7300

Courriel: general@cespnb.ca

Site Web: www.cespnb.ca